

Titre Professionnel ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES – TP AVF

Objectifs, contenu et validation de la formation

Les stagiaires seront en capacité d'assister les personnes dans les actes essentiels de leur vie quotidienne, de relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile, d'assister les personnes dans leur tâches domestiques.

Ils acquerront différentes techniques d'assistance suivant le public visé, d'écoute, d'entretien courant de logement...

Ils acquerront des connaissances relatives à l'application des règles d'hygiène, de sécurité et de la santé au travail.

Ils seront formés en SST.

Ils seront formés aux gestes et postures.

Ils seront formés HACCP.

Ils seront formés aux connaissances nécessaires pour travailler dans les industries alimentaires.

Ils seront formés à l'habilitation électrique pour non électricien BO.

Ils seront accompagnés à la rédaction de cv, lettre de motivation, simulation entretien de stages.

En fin de formation ils seront accompagnés pour la recherche de contrat de travail (CDD – intérim...)

La formation permet de valider un Titre PRO de niveau V, délivré par le ministère du travail.

Les métiers visés

- Assistant(e) de vie auprès d'adultes dépendants pour les actes de la vie quotidienne.
- Assistant(e) auprès d'enfants pour relayer les parents dans le cadre d'une garde active.

Ces métiers peuvent s'exercer au sein d'une Association, d'une Collectivité Territoriale, d'un Etablissement public, d'un Etablissement médical (hôpital, clinique...), d'un foyer ou centre d'hébergement, d'un Particulier employeur, d'une Résidence de personnes âgées, d'une société de service d'aide à domicile.

Rythme de la formation

La formation se réalise dans le cadre de la formation continue en alternance de la manière suivante :

- 535 heures de formation en centre soit 15 semaines.
- 315 heures de stage soit 9 semaines de 35 heures.

Recrutement et publics visés

Le recrutement se fait sur dossier et entretien individuel de motivation, complétés d'un test de positionnement si besoin. Chaque session de formation comprend entre 9 à 16 stagiaires.

Niveau requis

- Etre âgé de 18 ans minimum.
- Avoir une bonne condition physique.
- Avoir une capacité d'adaptation et d'organisation.
- Avoir un niveau scolaire équivalent à la fin de la classe de 3^{ème}.
- Avoir été sélectionné après entretien puis tests.



**CENTRE de
FORMATION
AREP**
Toutes professions



Renseignements et modalités de financement ?
Mr Antoine BATAILLE – Coordinateur
fpc@st-jo.com - 03 21 99 06 77
Déclaration d'activité : 31620136562